



Licenciement, démission ma situation actuelle

Par **123guilo123**, le **10/10/2011** à **22:56**

Bonjour,

bonjour,

Je vais vous expliquer ma situation actuelle:

j'ai travaillé pendant 4 ans au sein d'un grand magasin de vente de matériaux. Suite à un différent avec mon patron au sujet d'une évolution promise depuis deux années et non respectée j'ai décider de chercher un nouvel emploi.

Mon directeur ma proposé un arrangement, il m'a proposé une rupture de contrat conventionnelle ou la possibilité de démissionner sans préavis si je retrouvais un autre emploi.

Décidé à partir au plus vite j'ai trouvé un emploi dans un grand magasin alimentaire. j'ai donc donné ma démission.

ce nouvel emploi est un cdi avec période d'essai de 2 mois.

Les 15 premiers jours se passent bien mais l'emploi ne correspond pas tout a fait à ce que l'on m'avait dit lors de l'entretien d'embauche.

Ne désirant plus travailler au sein de cette nouvelle structure j'ai décidé de ne pas y retourner pour pouvoir me faire licencier afin de pouvoir retrouver mes droits aux chomages que j'ai perdu bêtement en démissionnant.

(apparemment nous pouvons toucher le chômage quand on quitte un cdi pour un cdi et que

l'on se fait licencier dans un délai de 91 jours dans ce nouveau cdi)

je rappelle que je suis en période d'essais et que j'ai travaillé 15 jours au sein de cette entreprise.

mes questions sont :

Vais-je pouvoir retrouver mes droits chômage?

Savez-vous le délai d'un licenciement en période d'essais sachant que j'ai abandonné le poste depuis une semaine?

En espérant trouver réponses et conseils

Merci d'avance

Par **pat76**, le **11/10/2011** à **15:54**

Bonjour

Vous ne retrouverez pas vos droits au chômage car il fallait absolument un délai de 91 jours.

Vous pouvez toujours poser la question à votre conseiller pôle emploi, mais ne soyez pas surpris s'il vous répond que vous ne pourrez pas bénéficier des indemnités de chômage.